

Dimanche

Nous mil huit cents vingt un le mercredi vingt du mois de Juin à Sept heures de l'après midi
 nous Jean Pierre Genard maire, officier de l'état civil de la commune de Thérouldeville, canton de Sées
 département de la Seine inférieure, en compagnie Pierre aimable Falley âgé de vingt cinq ans
 domicilié à Thérouldeville, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né d'une épouse
 de lui déclarée de son mariage par acte de mariage en date du 10 Mars 1820 déclaré & subit de son
 de Sévère ursin Gômé. A l'acte de déclaration en présentation fait en présence de Antoine vic le
 âgé de cinquante deux ans employé à la mairie de Jean paschal paul âgé de trente cinq ans
 sollicitaire, tous deux domiciliés à Thérouldeville en sus de son père. Tous ont signé au
 présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture, excepté de son père qui a déclaré
 s'en être tenu pour excusé.

Jean
 [Signature]

Genard
 Maire

[Signature]